



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
L'EXPLOITATION D'UN PARC DE  
STATIONNEMENT SOUTERRAIN SOUS LA  
PLACE DE LA BRECHE DANS LE CADRE D'UNE  
CONVENTION D'AFFERMAGE - AUTORISATION  
DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 juin 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION ET DE LA  
SECURITE**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN  
PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SOUS LA PLACE DE LA  
BRECHE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'AFFERMAGE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Après l'avis de la Commission de consultation des services publics locaux (CCSPL) du 6 septembre 2010, le Conseil municipal, par délibération en date du 20 septembre 2010, a adopté le principe de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sous la place de la Brèche, dans le cadre d'une convention d'affermage. Il a également autorisé Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié respectivement au JOUE, au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics.

Deux sociétés « Urbis Park » et « la SOPAC » ont présenté leur candidature. Ces deux candidats ont été admis à présenter une offre après avis de la commission de D.S.P. du 25 Janvier 2011.

Seule la SOPAC a déposé une offre et la commission de DSP du 14 avril 2011 s'est prononcée favorablement sur l'admission de la SOPAC à négocier.

Une négociation est intervenue alors, entre la SOPAC et la Ville, du 15 avril au 18 mai 2011.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et les annexes ont été établis et adressés aux élus conformément, notamment, à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales. Le rapport relate les différentes étapes de la procédure, le candidat retenu et l'économie générale du contrat.

Il ressort de ce rapport précité que l'offre de la société SOPAC, telle que négociée, s'avère correspondre aux objectifs poursuivis par la Ville et répondre aux besoins des usagers.

S'agissant d'une convention d'affermage, les investissements sont pris en charge totalement par la collectivité, la SOPAC assurant le seul risque de l'exploitation, et ce, pour une période de 10 ans allant de la notification de la convention de DSP jusqu'au 31 décembre 2021.

L'offre de la SOPAC, à l'issue des négociations, fait ressortir le versement d'une redevance annuelle à la Ville, décomposée comme suit :

- . une redevance fixe de 250 000 €/an (valeur 2012) ;
- . une redevance variable dont la première part est égale à 10 % du chiffre d'affaires et une 2<sup>ème</sup> part basée sur le résultat courant intermédiaire (RCI) modulable selon la variation du chiffre d'affaires réel par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel contractuel.

Selon les prévisions retenues, la redevance versée à la Ville s'établirait à 5 170 000 € sur 10 ans (soit une moyenne annuelle de 517 000 €).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

approuver le choix du délégataire : la société SOPAC.

approuver la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking souterrain de la place de la Brèche.

autoriser, Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**